



Conseil d'administration

343^e session, Genève, novembre 2021

Section institutionnelle

INS

Date: 8 octobre 2021

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Questions découlant des travaux de la 109^e session (2021) de la Conférence internationale du Travail

Suivi de la Résolution concernant un appel mondial à l'action
en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive,
durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19

Objet du document

Aux termes de l'appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19, adopté par la Conférence internationale du Travail dans le cadre de la première partie de sa 109^e session (juin 2021), «l'OIT [...] doit jouer un rôle moteur auprès de ses mandants et au sein du système international dans la promotion d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Grâce à une mise en œuvre ciblée et accélérée de sa Déclaration du centenaire, elle renforcera l'appui qu'elle apporte aux États Membres dans leurs efforts de relance et mobilisera le soutien d'autres organisations multilatérales et institutions internationales, tout en contribuant activement aux mesures prises au niveau du système des Nations Unies pour accélérer l'exécution du Programme 2030.»

Le présent document décrit, pour examen par le Conseil d'administration, les mesures de suivi que le Bureau pourrait prendre pour soutenir efficacement les stratégies nationales de relance des mandants et pour renforcer le soutien international et la cohérence des politiques au profit d'une reprise centrée sur l'humain qui permettra de surmonter la pandémie de COVID-19 (voir le projet de décision au paragraphe 40).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Tous.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Non.

Incidences financières: Voir le paragraphe 39 g).

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Bureau de la Directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P).

Documents connexes: [GB.340/POL/6](#); [GB.341/POL/4](#); [GB.341/INS/8](#); [ILC.109/Résolution I](#).

► Introduction

1. L'appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 (l'appel mondial à l'action), adopté par la Conférence internationale du Travail dans le cadre de la première partie de sa 109^e session (juin 2021), définit une série de mesures de politique générale que les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent adopter pour intensifier les efforts qu'ils déploient déjà afin de lutter contre la crise et de promouvoir une reprise centrée sur l'humain, tout en contribuant à façonner un modèle de société inclusif, durable et résilient pour l'après-COVID. S'appuyant sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019 (Déclaration du centenaire), il invite l'Organisation à user de tous les moyens d'action dont elle dispose pour aider à la conception et à la mise en œuvre de stratégies de relance qui ne laissent personne de côté, notamment en jouant un rôle de chef de file et en renforçant sa coopération avec les autres institutions du système multilatéral.
2. Conforme à cette ambition, le présent document décrit les principales lignes d'action stratégiques proposées par le Bureau pour aider les mandants à donner effet à l'appel mondial à l'action et pour accroître le niveau et la cohérence du soutien multilatéral apporté aux stratégies mises en place pour promouvoir une reprise centrée sur l'humain. Les mesures que propose le Bureau pour donner suite à l'appel à l'action visent à cibler les efforts et à créer des synergies entre les différents acteurs du système multilatéral afin d'optimiser les résultats.

► État actuel de la reprise dans le monde

3. L'économie mondiale a enregistré une forte croissance en 2021 par rapport à l'année précédente. Après avoir reculé de 3,2 pour cent en 2020, elle devrait, selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), croître de 6 pour cent en 2021 et de 4,9 pour cent en 2022. Néanmoins, ces données globales encourageantes ne doivent pas faire oublier les grandes différences de performances et de perspectives qui existent selon le pays et la démographie ni les risques notables et les incertitudes profondes qui persistent. Si, en 2022, le produit intérieur brut (PIB) devrait revenir à son niveau d'avant la crise dans les pays à revenu élevé, ce ne sera pas le cas dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu, où le PIB restera inférieur de 3,8 et de 6,7 pour cent respectivement à ce qu'il était avant la crise ¹. Dans le même temps, le nombre de personnes au chômage dans le monde – 187 millions en 2019 – devrait s'élever à 220 millions en 2021 et à 205 millions en 2022 ². Les catégories les plus durement touchées par la crise – notamment les femmes et les jeunes et les travailleurs des secteurs d'activité économique les plus sinistrés – continueront d'être surreprésentées dans les chiffres du chômage.

¹ Estimations du BIT établies à partir de données de l'Economist Intelligence Unit, du FMI, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

² BIT, *World Employment and Social Outlook: Trends 2021* (résumé analytique disponible en français).

4. Tous ces éléments montrent que la reprise est plus inégale, incertaine et fragile que centrée sur l'humain. Si la tendance actuelle se poursuit, le risque que toujours plus de pays et de personnes soient laissés de côté l'emportera sur les chances de voir se concrétiser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030). Les raisons de cette «grande divergence» des processus de reprise sont bien connues, et il en est de plus en plus souvent question dans le débat politique international ³.
5. Premièrement, les inégalités d'accès aux vaccins contre le COVID-19 créent de grandes disparités entre les pays quant à la possibilité de rouvrir les lieux de travail et de reprendre l'activité économique et sociale. Une action internationale visant à promouvoir la disponibilité universelle des vaccins sera un élément clé des politiques propices à une reprise centrée sur l'humain.
6. Deuxièmement, les pays sont très loin de tous disposer de la même marge de manœuvre budgétaire et du même accès aux marchés financiers internationaux, de sorte que certains sont bien mieux équipés que d'autres pour stimuler et soutenir la reprise économique. Pendant la crise, les pays à revenu élevé ont consacré 16,4 pour cent de leur PIB aux mesures de relance, contre seulement 4,2 pour cent et 1,7 pour cent respectivement pour les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu. Si le niveau de la dette publique a considérablement augmenté dans tous les pays du monde, les pays à faible revenu se trouvent quant à eux sous la menace d'une crise de la dette imminente – 35 d'entre eux sont déjà surendettés ou risquent fort de le devenir. Dans ces circonstances, le programme d'action international sur le financement du développement revêt une importance cruciale pour le processus de reprise.
7. Il convient de noter que les deux facteurs de risque décrits ci-dessus ont généralement des effets cumulatifs: les pays qui manquent de vaccins sont également ceux qui ne disposent pas des ressources financières nécessaires et vice versa. Un troisième facteur de risque, qui devient de plus en plus patent à mesure que l'activité économique reprend et qui va probablement avoir des effets variables au sein des pays et d'un pays à l'autre, est lié aux problèmes qui se posent dans un certain nombre de chaînes d'approvisionnement internationales, problèmes qui ont entraîné des pénuries d'approvisionnement en semi-conducteurs, gaz naturel, produits alimentaires et appareils électroménagers, ainsi qu'en vaccins. Il reste à voir si ces difficultés sont temporaires ou si elles auront des effets durables dans le contexte de la réorganisation des chaînes d'approvisionnement.
8. Des questions analogues se posent en ce qui concerne les mesures et pratiques mises en place pendant la pandémie et le sort – suppression, transformation ou pérennisation – qui va leur être réservé dans le contexte de la reprise et par la suite. Cela vaut particulièrement pour le travail à distance, mais aussi pour les modes de consommation, l'évolution des choix sociétaux et les politiques et pratiques concernant la vaccination et le lieu de travail, qui sont autant d'éléments potentiellement constitutifs de cette «nouvelle normalité» dont il est beaucoup question depuis dix-huit mois mais qui reste un concept difficile à cerner.
9. Il ressort de ces considérations qu'il est urgent d'agir de manière concertée, aux niveaux national et international, pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT, ainsi que le préconise l'appel mondial à l'action.

³ Voir, par exemple, Kristalina Georgieva, «Prévenir une "Grande Divergence": l'économie mondiale à la croisée des chemins», *blogs du FMI*, 24 février 2021.

► Mise en œuvre de l'appel mondial à l'action

- 10.** Le Conseil d'administration se rappellera qu'il a expressément conçu le programme et budget pour 2022-23 et le Plan stratégique pour 2022-2025 de sorte que l'un et l'autre concourent à la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT dans le contexte créé par la pandémie de COVID-19. C'est dans cette même optique qu'a été négocié et adopté l'appel mondial à l'action, lequel constitue donc une source d'orientation et d'inspiration supplémentaire pour l'exécution du programme de travail et du plan stratégique. Il s'ensuit que la mise en œuvre de l'appel mondial à l'action a des incidences sur les activités menées par l'OIT au titre des huit résultats stratégiques définis dans le programme de travail pour la prochaine période biennale, ainsi que sur les objectifs formulés dans le plan stratégique. En outre, la mise en œuvre de l'appel mondial nécessitera probablement l'élaboration de politiques ciblées dans les domaines pertinents, la mobilisation de ressources et leur utilisation optimale au moyen notamment de partenariats de financement volontaire et de nouvelles initiatives dans les domaines énoncés ci-dessous.

Perspectives en matière d'élaboration de politiques

- 11.** Il est proposé au Bureau de prendre des mesures pour intensifier ses travaux de recherche sur le développement économique, inclusif et durable, la création d'emplois productifs et la réduction de la pauvreté, et pour améliorer les outils dont il dispose à cet égard. Il s'agirait notamment d'approfondir l'analyse des incidences, pour l'emploi et la politique sociale, de la mise en œuvre accélérée des objectifs de développement durable (ODD), et de contribuer à étayer les arguments économiques en faveur d'investissements à forte intensité d'emploi, en particulier dans l'économie numérique et l'économie verte, et d'une transition juste vers la durabilité environnementale, en accordant toute l'attention voulue à l'économie rurale ⁴. Les travaux de recherche consacrés aux liens entre travail décent et économie numérique, y compris les aspects de ces liens ayant trait à l'égalité hommes-femmes, devront être intensifiés. En attendant le résultat de la discussion générale sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, qui se tiendra pendant la deuxième partie de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail (novembre-décembre 2021) et déterminera l'orientation des travaux pour les années à venir, le Bureau pourrait intensifier ses recherches sur l'évaluation des déficits de compétences afin de soutenir la création d'emplois productifs dans les secteurs prioritaires ainsi que dans l'économie numérique et l'économie verte ⁵. Le Bureau continuera à investir dans les outils d'analyse et de diffusion des connaissances sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement afin de faciliter les transitions économiques et de promouvoir une reprise riche en emplois ⁶. Seront probablement concernés les sous-secteurs gravement pénalisés par les mesures de confinement liées au COVID-19 (tels que le tourisme et les transports) ou ceux dont le rôle sera déterminant pour la reprise (tels que l'agriculture, la construction et l'industrie manufacturière).
- 12.** Il est proposé en outre que le Bureau conçoive des approches globales, innovantes et intégrées afin de freiner l'expansion de l'informalité et d'accélérer la transition vers

⁴ Appel mondial à l'action, paragr. 13 a) et 14 g).

⁵ Appel mondial à l'action, paragr. 13 a) et 14 b).

⁶ Appel mondial à l'action, paragr. 14 d).

l'économie formelle, assorties de programmes d'action au niveau des pays ⁷. Ces mesures, de même que celles qui seront prises pour donner suite à la discussion consacrée aux inégalités et au monde du travail, qui se tiendra pendant la deuxième partie de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail (novembre-décembre 2021), seront importantes dans le contexte de la reprise. Compte tenu des très nombreuses références à la productivité et à la résilience qui figurent dans l'appel mondial à l'action, le Bureau pourrait approfondir ses travaux visant à promouvoir des écosystèmes de productivité propices au travail décent. Il pourra aussi renforcer ses activités de conseil technique en vue de promouvoir la résilience des entreprises et la création d'un environnement favorable à l'innovation, à la croissance de la productivité et aux entreprises durables – en particulier les très petites, petites et moyennes entreprises –, celles-ci jouant un rôle important dans la création d'emplois de qualité et la promotion de l'innovation et du travail décent ⁸.

13. Il est également proposé que le Bureau approfondisse ses travaux sur la sécurité et la santé au travail (SST), afin notamment de renforcer les systèmes de SST, en accordant une attention prioritaire aux lieux de travail informels, aux très petites, petites et moyennes entreprises et aux secteurs à risque. Cela suppose d'examiner à la fois les risques en matière de SST qui existaient avant la pandémie de COVID-19 et les nouveaux risques que celle-ci a fait apparaître, ainsi que les mesures prises pour limiter la propagation du virus sur les lieux de travail, telles que la vaccination ⁹.
14. Le Bureau pourrait entreprendre une analyse approfondie de la nouvelle dynamique des marchés du travail créée par la pandémie ¹⁰. Il faudrait à cette fin élaborer et diffuser des orientations fondées sur des éléments factuels concernant la conception et la mise en œuvre de stratégies innovantes destinées à étendre la protection sociale aux diverses modalités de travail qui se sont développées pendant la pandémie ¹¹.
15. Dans tous ces domaines, les normes internationales du travail guideront l'élaboration de politiques et la conduite d'activités de sensibilisation fondées sur des données probantes.

Domaines d'action de l'OIT

Suivre la progression de la reprise centrée sur l'humain

16. Entre mars 2020 et janvier 2021, le BIT a publié sept numéros de l'*Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail*, dans lesquels étaient présentées des données relatives aux effets de la pandémie sur le monde du travail, obtenues au moyen de techniques innovantes dites de «prévision immédiate». Cette publication a suscité un grand intérêt au sein des médias traditionnels et des mandants, qui y ont trouvé une abondante source d'informations fiables leur permettant de mieux comprendre les effets de la pandémie de COVID-19 et les politiques à mettre en place pour y faire face. Parallèlement, le BIT a créé un portail d'information en ligne sur les [réponses politiques nationales](#) dans le but de collecter et de diffuser les informations communiquées par les

⁷ Appel mondial à l'action, paragr. 14 f).

⁸ Appel mondial à l'action, paragr. 13 a) et b).

⁹ Appel mondial à l'action, paragr. 13 d).

¹⁰ Appel mondial à l'action, paragr. 13 d) et 14 h).

¹¹ Appel mondial à l'action, paragr. 13 b) et 14 c).

États Membres au sujet des politiques menées dans le contexte de la pandémie. Les mandants ont également salué l'utilité de cette ressource.

17. Pendant la reprise, le Bureau publiera de nouveaux numéros de l'Observatoire et continuera d'alimenter le portail d'information en ligne, dont il complétera ou modifiera le contenu en fonction de l'évolution de la reprise et des politiques connexes. Il serait par exemple utile de traiter des questions concernant les politiques et les travaux relatifs à la vaccination.
18. Il est proposé en outre que le Bureau établisse un cadre global pour le suivi de la reprise afin de surveiller les principaux indicateurs du marché du travail au niveau national et de rendre compte de l'action menée par les pays en répertoriant les politiques mises en œuvre et en procédant à leur analyse comparative. Ce cadre de suivi permettrait au Bureau d'évaluer, sur la base de données factuelles, le degré, la qualité et l'inclusivité sociale de la reprise au niveau national, ainsi que d'examiner les moyens d'améliorer les stratégies de relance afin qu'elles soient davantage centrées sur l'humain; il faciliterait en outre le partage de connaissances entre les mandants et d'autres entités. Les connaissances et les analyses qui seraient produites dans ce cadre fourniraient de la matière supplémentaire pour les futurs numéros de l'Observatoire.

Recours au dialogue tripartite pour élaborer des stratégies nationales en faveur d'une reprise centrée sur l'humain

19. Quelles que soient les problématiques mondiales qui influent sur les processus de reprise, chaque État Membre de l'OIT se trouve face à des difficultés et à des opportunités qui lui sont propres et déterminera lui-même comment les traiter. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales en faveur d'une reprise centrée sur l'humain doivent s'appuyer sur un dialogue tripartite solide portant sur des questions de fond afin de garantir l'adhésion de tous les acteurs nationaux concernés à ces politiques et d'assurer la légitimité et la praticabilité des mesures prévues par celles-ci.
20. Pour ces raisons, et suivant l'exemple des dialogues nationaux auxquels ont participé quelque 120 États Membres et qui ont abouti au lancement de l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, il est proposé d'inviter tous les États Membres à organiser des dialogues nationaux sur la reprise centrée sur l'humain en vue d'élaborer des stratégies nationales en s'inspirant de l'appel mondial à l'action¹².
21. Le Bureau facilitera et appuiera ces processus de dialogue dans toute la mesure possible, étant entendu que leur efficacité dépendra dans une très large mesure de l'intérêt et du degré de participation qu'ils susciteront de la part des mandants tripartites directement concernés. Si le Conseil d'administration approuve cette proposition, le Bureau pourra donner le coup d'envoi à ces dialogues nationaux en adressant à tous les États Membres une invitation et un document-cadre sur les thèmes de discussion. Un point sur la progression des dialogues et leurs résultats pourra être ajouté sur le portail d'information en ligne ainsi que dans le nouveau cadre de suivi mentionné dans la section précédente, et un document de synthèse pourra être élaboré pour examen par le Conseil d'administration à une date ultérieure. Dans cette perspective, il pourra être utile d'inviter un certain nombre de mandants nationaux à venir faire part de leur expérience au Conseil d'administration.

¹² Appel mondial à l'action, paragr. 13 e) et 14 e).

Financement de la reprise centrée sur l'humain

22. Le niveau sans précédent des dépenses publiques qui ont été réalisées jusqu'ici dans le cadre de la réponse à la crise du COVID-19, l'ampleur des futurs besoins d'investissements et les fortes inégalités constatées dans la répartition des fonds disponibles ont placé la question du financement de la reprise au centre des préoccupations. Cependant, le débat sur le financement n'a pas commencé avec la pandémie. En effet, le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba), en 2015, a établi un cadre global visant à faire converger tous les flux financiers vers la réalisation des 17 ODD du Programme 2030. Par ailleurs, la Déclaration du centenaire de l'OIT définit un programme d'investissement dans trois domaines décisifs pour l'avenir du travail, à savoir: le potentiel humain; les emplois de demain; et les institutions du travail.
23. Or aussi bien les États Membres à titre individuel que la communauté internationale à titre collectif sont aujourd'hui confrontés à un dilemme, qui est que les besoins de financement n'ont probablement jamais été aussi importants – pour la reprise économique et les emplois, les vaccins et la santé publique, la protection sociale, le climat, l'éducation et la formation, la connectivité numérique et beaucoup d'autres domaines –, mais il risque d'être extrêmement difficile d'y répondre.
24. Face à cette situation, en mai 2020, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), conjointement avec les Premiers ministres du Canada et de la Jamaïque, ont lancé [l'Initiative sur le financement du développement à l'heure de la COVID-19 et au-delà](#) en vue d'accroître le financement du développement durable et de placer les questions financières au cœur des préoccupations internationales, compte tenu de l'action à mener en faveur de la reprise post-COVID et du développement durable. Plus tard, en août 2021, le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé une allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant historique de 650 milliards de dollars des États-Unis pour soutenir la résilience et la stabilité de l'économie mondiale et aider les pays économiquement vulnérables. L'un des principaux enjeux stratégiques à ce stade est de savoir comment faire en sorte que les fonds débloqués grâce à l'émission de DTS soient redirigés par les bénéficiaires initiaux vers les pays qui en ont besoin d'urgence. Ce processus soulève des difficultés techniques de taille, mais l'objectif a des chances d'être atteint grâce, d'une part, au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, qui accorde des prêts concessionnels aux pays à faible revenu, et, d'autre part, à d'autres mécanismes tels que le nouveau Fonds pour la résilience et la durabilité dont la création est actuellement à l'étude.
25. Il semble indispensable, pour promouvoir la réalisation des objectifs énoncés dans l'appel mondial à l'action, que l'OIT et ses mandants usent de toute leur influence pour garantir un financement à la hauteur des besoins liés à la concrétisation de la reprise centrée sur l'humain, un moyen d'y parvenir consistant par exemple à intégrer les objectifs de l'appel mondial à l'action dans le mandat des mécanismes de financement adoptés, en tant que «facteurs macroéconomiques essentiels». C'est dans ce contexte que l'OIT a joué un rôle actif dans l'Initiative sur le financement du développement à l'heure de la COVID-19 et au-delà, dont elle a notamment dirigé le deuxième volet consacré à la réponse socio-économique à la crise du COVID-19, qui porte sur la protection sociale, le genre, les enfants, les jeunes, la santé, l'éducation et les droits de l'homme. À ce titre, l'OIT a organisé, le 28 septembre 2021, en collaboration avec le Secrétaire général de l'ONU et dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, une réunion de haut niveau sur le rôle de l'emploi et de la protection sociale dans

l'éradication de la pauvreté. Dans une note d'information établie en vue de cette réunion, le Secrétaire général proposait la création d'un «Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale» dont le but est de créer au moins 400 millions d'emplois, principalement dans l'économie verte et l'économie du soin, et de faire en sorte que 50 pour cent environ des personnes qui ne bénéficient pas encore d'une protection sociale minimale puissent avoir accès aux socles de protection sociale ¹³. Il est indiqué dans la note que les investissements nécessaires pourraient être financés à la fois par des sources nationales et des sources internationales, et la nécessité de faire de la protection sociale et d'une transition juste une priorité dans l'allocation de ressources supplémentaires, y compris de DTS, y est par ailleurs soulignée.

- 26.** La situation et les processus décrits ci-dessus montrent que l'OIT doit jouer un rôle actif au niveau des pays et mener à bien des travaux d'analyse approfondis sur l'emploi et les politiques sociales afin d'aider ses mandants à accéder à des financements, notamment en participant à l'élaboration des cadres de financement nationaux intégrés utilisés par le système des Nations Unies. Il en ressort également que l'OIT a aussi un rôle actif à jouer au niveau international dans la mise en œuvre du programme de financement du développement ¹⁴.

Action multilatérale

- 27.** La crise du COVID-19, par son terrible coût en vies humaines, et les mesures requises pour la surmonter grâce à une reprise centrée sur l'humain ont apporté la preuve irréfutable qu'une action multilatérale renforcée est absolument impérative. La nécessité d'apporter des réponses mondiales à des problèmes mondiaux n'a jamais été aussi évidente ni aussi largement admise. Ce contexte porteur offre à l'OIT l'occasion de tirer parti de la coopération d'autres acteurs multilatéraux, préconisée par l'appel mondial à l'action, pour faire avancer ses propres objectifs.
- 28.** Les objectifs communs du système multilatéral ont été définis en 2015 dans le Programme 2030 et se retrouvent en grande partie dans les objectifs de l'Agenda du travail décent, de la Déclaration du centenaire de l'OIT et de l'appel mondial à l'action. La cohérence et la poursuite d'un but commun, qui conformément aux responsabilités statutaires respectives des entités du système multilatéral et comme le montrent les différents programmes conjoints auxquels celles-ci ont souscrit doivent guider l'action de ces entités, sont plus que jamais impératives dans le contexte de la crise du COVID-19. Le bien-fondé d'une action multilatérale renforcée et concertée n'étant dès lors plus à démontrer, le défi consiste désormais à savoir comment traduire cette action en mesures concrètes.
- 29.** Dans son récent rapport intitulé *Notre programme commun*, le Secrétaire général de l'ONU place un grand nombre de questions mises en avant dans l'appel mondial à l'action au cœur des préoccupations internationales, et plaide en faveur d'une solidarité mondiale renouvelée, d'un nouveau contrat social, de la solidarité avec les jeunes générations, de la protection des communs mondiaux et de la production de biens publics mondiaux. En outre, il préconise un multilatéralisme fonctionnant davantage en réseau, qui soit plus inclusif et plus efficace. «Un multilatéralisme en réseau», fait-il observer, «rassemble les capacités institutionnelles existantes, en surmontant la

¹³ ONU, *Secretary-General's Policy Brief: Investing in Jobs and Social Protection for Poverty Eradication and a Sustainable Recovery*, 28 septembre 2021.

¹⁴ Appel mondial à l'action, paragr. 13 a), 14 a) et g).

fragmentation pour garantir que tout le monde poursuit ensemble un objectif commun».

- 30.** L'action de l'OIT est depuis très longtemps guidée par ces aspirations. L'Organisation a systématiquement mis en évidence le lien existant entre ses résultats stratégiques convenus et certaines cibles spécifiques des ODD, et a toujours fait preuve d'initiative s'agissant de conclure des partenariats avec d'autres organisations du système. Le Conseil d'administration se rappellera que, à sa 341^e session (mars 2021), il a tenu une discussion approfondie sur la nécessité de renforcer la coopération multilatérale pour permettre à l'OIT de s'acquitter de sa mission ¹⁵. Au titre du suivi de cette discussion, le Bureau s'emploie à forger de nouveaux partenariats ou à renforcer les partenariats existants, notamment dans les domaines suivants:
- politiques économiques en faveur du plein emploi productif;
 - protection sociale;
 - normes internationales du travail;
 - transition juste et action pour le climat au service de l'emploi;
 - échanges commerciaux et niveau de vie;
 - compétences et apprentissage tout au long de la vie;
 - harmonisation des statistiques pour une plus grande cohérence des politiques;
 - partenariats régionaux et collaboration avec des groupes intergouvernementaux sur les questions sociales et les questions d'emploi.
- 31.** L'instruction donnée à l'OIT dans l'appel mondial à l'action de jouer un rôle moteur au sein du système international et de mobiliser le soutien d'autres organisations multilatérales et institutions internationales montre que des efforts supplémentaires doivent être faits à ce sujet, en particulier dans les domaines devenus prioritaires en raison de la crise du COVID-19, qui appellent à ce titre des mesures immédiates et particulièrement urgentes.
- 32.** À cet égard, la protection sociale va très probablement occuper une place centrale. La crise a permis au grand public et au monde politique de mieux prendre conscience de son importance, à la fois eu égard à son rôle de première ligne dans la prévention et la lutte contre les crises de santé publique, mais aussi en tant que moyen de stabiliser les revenus des ménages et de favoriser la résilience face aux crises. En contribuant à la réalisation des objectifs du Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (USP2030), le Bureau se propose de continuer à perfectionner ses outils d'analyse afin de calculer le coût des socles de protection sociale, d'estimer les déficits de financement et de formuler des stratégies nationales en vue de les combler. Il pourrait, à cette fin, élaborer des scénarios de financement intégré pour un nombre donné de pays afin d'illustrer les améliorations notables qu'il est possible d'apporter aux socles de protection sociale dans les pays en développement ¹⁶. En plus de la collaboration qu'il entretient déjà avec les autres acteurs principaux de l'USP2030, comme la Banque mondiale, le Bureau pourrait établir une collaboration plus formelle, systématique et efficace avec le FMI en vue de promouvoir

¹⁵ GB.341/INS/8.

¹⁶ Appel mondial à l'action, paragr. 13 a) et 14 g).

avec son concours un cadre adapté, durable et solide pour le financement des systèmes de protection sociale ¹⁷. La composition tripartite de l'OIT sera décisive pour l'élaboration de ce cadre. À titre expérimental, les deux institutions pourraient engager une collaboration systématique dans un petit nombre de pays, sous la forme d'échanges réguliers et de discussions sur les politiques à mener avec les partenaires nationaux, qui pourraient notamment aboutir à la formulation de recommandations conjointes.

- 33.** À la suite de la 26^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26), qui se tiendra en même temps que la 343^e session du Conseil d'administration, l'OIT renforcera la mise en œuvre de l'initiative Action climatique pour l'emploi en vue de soutenir une reprise riche en emplois, verte, inclusive et propice à une transition juste vers des économies écologiquement durables pour tous. Elle s'emploiera à accélérer ces travaux en y associant toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national et mondial, ainsi que par la promotion de l'initiative auprès d'autres organismes internationaux et des États Membres de toutes les régions. L'OIT continuera à mettre en place des initiatives et des programmes conjoints avec d'autres partenaires mondiaux, notamment dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte.
- 34.** Un autre axe de travail particulièrement important concerne la promotion des normes internationales du travail au sein du système multilatéral. À cet égard, les banques multilatérales de développement sont des acteurs clés, étant donné le rôle qu'elles jouent dans la réponse à la crise du COVID-19 et les efforts encore nécessaires pour réaliser l'ensemble des ODD. Pour faire en sorte que le respect des principes et droits fondamentaux au travail devienne une priorité des politiques nationales et de la coopération pour le développement, le Bureau continuera de collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale et les banques multilatérales régionales de développement en vue de renforcer leurs garanties sociales et de les aider à traiter les questions relatives au travail que peut soulever l'application de ces garanties ¹⁸.
- 35.** Pour ce qui est des échanges commerciaux et du niveau de vie, le Bureau analyse les interactions entre les politiques nationales et internationales en matière d'échanges et d'investissements et leur contribution à la promotion du travail décent. Dans ce cadre, il examine les aspects pratiques de l'intégration des échanges et des investissements internationaux et du renforcement de l'investissement dans les possibilités d'emploi, les compétences, les processus de transition, la protection des travailleurs et la protection sociale. L'Organisation mondiale du commerce étant un acteur particulièrement important dans ce domaine, un programme de recherche conjoint pourrait être mis en place entre cette organisation et l'OIT en vue d'étayer le dialogue et les orientations sur les politiques à mener ¹⁹.
- 36.** Outre les domaines spécifiques mentionnés ci-dessus, le Bureau continuera de tirer parti du rôle que joue l'OIT au sein du G20 et du G7 et de sa coopération avec le groupe BRICS (composé du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud) et d'autres groupes régionaux et sous-régionaux, pour promouvoir l'appel mondial à l'action et favoriser l'institution entre les membres de ces groupes d'un dialogue consacré à l'approche centrée l'humain, ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette approche.

¹⁷ Appel mondial à l'action, paragr. 13 c) et 14 c).

¹⁸ Appel mondial à l'action, paragr. 14 b).

¹⁹ Appel mondial à l'action, paragr. 14 d).

Modalités d'organisation d'un forum politique multilatéral

- 37.** Dans le dernier paragraphe de l'appel mondial à l'action, il est demandé à l'OIT de coopérer avec d'autres institutions multilatérales en vue d'organiser un forum politique de grande ampleur dont les modalités seront déterminées par le Conseil d'administration et dont le but serait de mobiliser une réponse globale, forte et cohérente pour aider les États Membres à mettre en œuvre des stratégies en faveur d'une reprise centrée sur l'humain, notamment au moyen d'initiatives conjointes et de dispositifs institutionnels renforcés entre les organisations internationales et régionales ²⁰.
- 38.** Ce forum est particulièrement important en ce qu'il permettra à l'OIT de compléter les différents moyens d'action dont elle dispose – exécution du programme, interventions aux niveaux national et régional et conclusion de partenariats avec des organisations apparentées – en lui offrant l'occasion de réfléchir à des initiatives collectives multilatérales et, partant, de jouer au sein du système international et auprès de ses mandants le rôle moteur qui est attendu d'elle, de sorte qu'il soit pleinement donné suite à l'appel mondial à l'action.
- 39.** Lorsqu'il déterminera les modalités appropriées pour l'organisation du forum, le Conseil d'administration sera guidé par les objectifs spécifiques que celui-ci doit remplir, à savoir mobiliser une «réponse globale, forte et cohérente» pour faciliter la mise en œuvre des stratégies nationales en faveur de la reprise et promouvoir des «initiatives conjointes» et des «dispositifs institutionnels renforcés». Tenant dûment compte de ces considérations, les modalités suivantes sont proposées:
- a) **Date.** Le forum sera organisé au cours des premiers mois de 2022.
 - b) **Format.** Le forum se réunira sous une forme hybride, et les séances seront programmées de manière à permettre à tous les participants d'y prendre une part active, quel que soit le fuseau horaire dans lequel ils se trouvent.
 - c) **Participation.** Tout sera mis en œuvre pour garantir la participation des hauts dirigeants de toutes les organisations internationales et régionales concernées. Le forum sera ouvert aux mandants tripartites de tous les États Membres, dont les interventions seront organisées en étroite consultation avec les intéressés et conformément à la pratique établie, de sorte que les représentants de chaque groupe puissent faire des déclarations. Des consultations analogues auront lieu dans les cas où la présence physique de certains participants sera possible et jugée souhaitable.
 - d) **Programme.** Le programme du forum sera conçu de manière à offrir aux dirigeants des organisations invitées la possibilité de faire des exposés techniques portant spécifiquement sur les objectifs définis dans l'appel mondial à l'action. Les différents groupes feront chacun un exposé initial puis pourront faire part de leurs commentaires au sujet des exposés des dirigeants invités, après quoi un dialogue s'engagera dans la mesure du possible. Les participants au forum pourront ensuite prendre part à des discussions sur un certain nombre de thèmes mis en avant dans l'appel mondial à l'action et considérés comme essentiels par le Conseil d'administration dans le contexte actuel de la reprise. La dernière séance sera consacrée à une discussion sur les prochaines étapes et les mesures de suivi.

²⁰ Appel mondial à l'action, paragr. 15.

- e) **Résultats.** Tous les dirigeants d'organisations invités seront encouragés à présenter au forum des propositions ou des engagements concrets en vue de la mise en place d'initiatives conjointes et de dispositifs institutionnels renforcés. Les participants au forum souhaiteront sans doute commenter ces propositions ou engagements et examiner des possibilités supplémentaires de coopération pour promouvoir une reprise centrée sur l'humain.
- f) **Suivi.** Un rapport sur les travaux du forum sera soumis au Conseil d'administration pour décision quant aux mesures à adopter pour donner suite aux propositions issues du forum.
- g) **Incidences financières.** Le coût du forum sera financé en premier lieu par les économies qui pourraient être réalisées dans la Partie I du budget de l'OIT pour 2022-23 ou, à défaut, par un prélèvement sur la provision pour les dépenses imprévues (Partie II).

▶ **Projet de décision**

- 40. Le Conseil d'administration prie le Directeur général de mettre en œuvre les mesures de suivi décrites en détail dans le document GB.343/INS/3/2, en tenant dûment compte des vues exprimées au cours de la discussion.**